



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

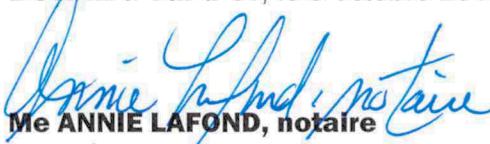
AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

1625, 3^e Avenue : demande présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de 9269-2011 Québec inc., visant à fixer à 14 mètres plutôt qu'à 15 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable à l'agrandissement du bâtiment principal, et à fixer à 27° plutôt qu'à 12° l'angle maximal autorisé que formerait la façade projetée par rapport à la ligne avant de la propriété, le tout, sur le lot 2 550 876 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 novembre 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 9 octobre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière